

CONCEPTION D'UNE STRATEGIE EDUCATIVE EN LIEN AVEC LE PLAN NATIONAL D' ACTIONS EN FAVEUR DU VISON D'EUROPE



*Etape préparatoire à l'enquête sociologique sur les représentations
du Vison d'Europe en lien avec sa réintroduction et sa protection*



Etat de l'art réalisé par Axel Saleun
Chargé de mission stagiaire à l'Ifrée de mars à septembre 2025
Master 2 Gestion de l'environnement, parcours ERPUR à l'Université de Rennes

Avec
l'appui
de



Avec le
soutien
financier
de



OFB
OFFICE FRANÇAIS
DE LA BIODIVERSITÉ



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

Photos du document :

- Couverture : © Matthieu Berroneau
- Page 4 : © Matthieu Berroneau
- Page 9 : Wikimedia – zoofanatic
- Page 15 : © Matthieu Berroneau

SOMMAIRE

CONTEXTE GENERAL	4
L'ACTION CONDUITE PAR L'IFREE	4
PRINCIPES ET METHODOLOGIE DE L'ENQUETE SOCIOLOGIQUE	5
SUJETS ISSUS DE L'ETAT DE L'ART.....	6
1. L'espèce est inconnue	6
2. Le document PNA n'est pas connu ou mal compris.....	7
3. Le statut de protection de l'espèce peut devenir une source d'inquiétudes	7
4. Les effectifs sauvages sont critiques et vulnérables	8
5. Le Vison d'Europe est une espèce discrète	9
6. Les actions réalisées pourraient être critiquées ou remises en cause.....	10
7. Le contexte social influence l'acceptation du PNA	10
8. La lutte contre le Vison d'Amérique est un sujet sensible	11
9. L'élevage conservatoire est une stratégie indispensable mais qui peut être contestée.....	12
10. La légitimité de l'intervention humaine peut être questionnée	12
11. Les méthodes de suivi ont fait l'objet de débats	13
12. Les sujets qui semblent "endormis" ne doivent pas être perdus de vue	13
BIBLIOGRAPHIE	14
CONTACTS	14

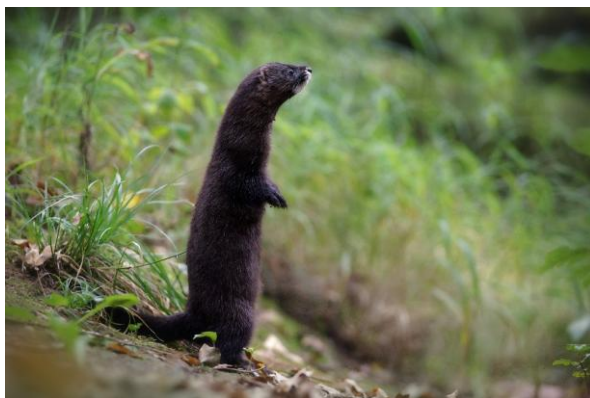
CONTEXTE GENERAL

Le Vison d'Europe (*Mustela lutreola*) demeure aujourd'hui le mammifère le plus menacé de France et le petit carnivore le plus menacé d'Europe. Il est classé en « danger critique d'extinction » sur les listes rouges de l'UICN (DREAL et al. 2021), et de nombreux facteurs pèsent encore sur les derniers individus présents à l'état sauvage.

De ce fait, pour tenter d'enrayer le déclin de sa population, un troisième Plan National d'Actions (PNA) en faveur du Vison d'Europe (2021-2031) a été lancé et est actuellement en cours de déploiement sur le territoire français. Il est coordonné par la DREAL et animé par deux structures : l'Office Français de la Biodiversité (OFB), en charge de l'animation scientifique et technique, et le Groupe de Recherche et d'Investigation sur la Faune Sauvage (GRIFS), en charge de l'animation des réseaux de partenaires pour la mise en œuvre des actions sur le terrain.

Un PNA est un outil stratégique et opérationnel destiné à assurer la conservation d'une espèce animale ou végétale menacée ou faisant l'objet d'un intérêt particulier. Ainsi, le PNA Vison d'Europe définit un ensemble d'actions à mettre en œuvre, organisées autour de cinq axes principaux :

- Amélioration des connaissances sur le Vison d'Europe ;
- Élevage conservatoire du Vison d'Europe et stratégie de translocation en milieu naturel ;
- Réduction des impacts du Vison d'Amérique et d'autres espèces allochtones sur le Vison d'Europe ;
- Contribution au bon état des habitats du Vison d'Europe et lutte contre les autres menaces en milieu naturel ;
- Communication et formation autour du Vison d'Europe et des actions du 3e PNA.



Les publics ciblés dans le cadre de ces différents axes sont : les collectivités territoriales, les acteurs socio-professionnels (aménagement d'ouvrages, agriculteurs, chasseurs, pêcheurs, piégeurs, forestiers...), les propriétaires fonciers, les gestionnaires d'espaces naturels (animateurs Natura2000, gestionnaires d'espaces naturels sensibles, CEN, techniciens de rivière, syndicats de bassins...), les associations de protection de la nature, etc.

L'ACTION CONDUITE PAR L'IFREE

En lien avec le cinquième axe du PNA Vison d'Europe, l'institut de formation et de recherche en éducation à l'environnement (Ifrée) a proposé aux porteurs du PNA de produire des éléments de réflexion et des retours d'expérience sur : « En quoi une démarche sociologique et une stratégie éducative peuvent appuyer un programme de conservation ? ».

L'Ifrée a ainsi souhaité expérimenter la conception d'une stratégie éducative pour la durée du PNA Vison d'Europe, en s'appuyant sur une enquête sociologique pour mieux comprendre les représentations qu'ont certains publics sur le Vison d'Europe et son PNA.

Dans le cadre de ce projet, l'Ifrée a proposé un stage de master 2 intitulé « Le Vison d'Europe en Nouvelle-Aquitaine : comprendre la diversité des représentations pour mieux les intégrer dans la mise en œuvre du 3e PNA ». Axel Saleun, étudiant en Master gestion de l'environnement à l'Université de Rennes, a été retenu pour réaliser ce stage, co-encadré par l'Ifrée et la Chaire Participations, Médiation, Transition citoyenne de La Rochelle Université. Au cours de son stage, il a notamment eu pour missions de réaliser un état de l'art, de construire puis de mener l'enquête sociologique de type qualitative, et enfin d'enrichir la réflexion de l'Ifrée et des porteurs du PNA par des recommandations issues des résultats de cette enquête.

PRINCIPES ET METHODOLOGIE DE L'ENQUETE SOCIOLOGIQUE

L'enquête sociologique de type qualitative est une enquête durant laquelle le sociologue se rend sur le terrain, au contact direct de publics, afin de mettre en évidence et de comprendre leurs représentations et d'analyser leurs propos au travers d'une série d'entretiens. Elle permet de recueillir des données offrant une compréhension plus fine de leur système de significations, de leurs expériences, de leurs points de vue et d'obtenir des éléments de connaissances mettant en évidence des leviers de changements, des pratiques, des conseils en termes de médiation.

L'une des premières étapes de ce travail sociologique consiste à acquérir une connaissance approfondie du sujet, notamment à travers une analyse bibliographique et/ou des premiers échanges avec les acteurs impliqués. Cette phase, appelée état de l'art, permet de formuler des hypothèses que le sociologue cherchera ensuite à valider ou à nuancer lors d'entretiens menés *a posteriori* auprès de tout ou partie des publics identifiés.

A ce titre, ce document s'attache à présenter, à l'issue des deux mois d'analyse bibliographique et d'échanges avec divers interlocuteurs, qu'il s'agisse des porteurs et animateurs du PNA ou des salariés de l'Ifrée, un ensemble de problématiques potentielles soulevées par ce plan ainsi que des hypothèses quant à la manière dont les acteurs pourraient percevoir ces problématiques.

Tous les thèmes abordés dans cet état de l'art seront amenés à travers cette question centrale, qui sert ici de fil conducteur :

« *Quels enjeux ou difficultés la réintroduction ou la protection du Vison d'Europe pourraient-elles susciter chez les acteurs concernés ?* »

Avant d'entrer dans le cœur du sujet, un point de vigilance reste toutefois à prendre en compte. Il ne s'agit pas ici d'un inventaire exhaustif. Poursuivre l'approfondissement des recherches aurait probablement fait émerger d'autres sujets ou permis d'affiner ceux déjà identifiés. L'objectif ici est avant tout de mettre en lumière les préoccupations qui ressortent à ce stade de l'analyse et sur lesquelles il sera possible de s'appuyer lors des entretiens. À noter que l'ordre de présentation de ces problématiques et de ces hypothèses ne répond à aucune hiérarchie, ni logique particulière.

Les entretiens à venir auront pour but, à partir de ces premières hypothèses théoriques, d'explorer et d'approfondir chacun des sujets afin d'identifier ce qui constitue, pour les différents publics concernés ou impliqués dans le PNA, une véritable préoccupation ou, à l'inverse, ne semble pas en être une.

SUJETS ISSUS DE L'ETAT DE L'ART

1. L'espèce est inconnue

Pour beaucoup de personnes, le terme « vison » n'évoque rien, ou seulement de manière vague, en lien par exemple avec l'élevage à fourrure, sans qu'elles puissent réellement identifier l'animal. Elles ignorent ainsi non seulement son apparence, mais aussi son mode de vie et les menaces qui pèsent sur l'espèce.

À cela s'ajoute un deuxième niveau de méconnaissance. Prenons l'exemple d'une personne qui n'a jamais entendu parler du Vison d'Europe et à qui l'on montre une photo. Elle n'en sait toujours rien, mais dispose désormais d'une image visuelle. Spontanément, elle cherchera à le rapprocher d'animaux qu'elle connaît déjà (loutre, putois, fouine, etc.), comme cela a pu être observé sur le terrain.

Conséquences :

Pour les publics n'ayant pas encore découvert l'espèce, plusieurs interrogations pourraient naturellement émerger : *Quel est cet animal ? Pourquoi devrait-on le protéger ? Pourquoi lui en particulier ? Est-ce qu'il est vraiment utile ? Et s'il disparaissait, qu'est-ce que cela changerait ?*

Face à cette méconnaissance, un certain désintérêt pourrait également s'exprimer, parfois de manière très directe. À titre d'exemple, il a été entendu, de la part d'un agriculteur rencontré lors de cette phase, une réaction marquée par une forme de rejet : *« Mais tout le monde s'en fout ! Tu vas aller voir des agriculteurs, mais ils n'en auront rien à faire de ce que tu leur racontes. »*

Pour d'autres personnes (comme dans le cas de celles à qui l'on montre une photo), l'image renvoyée par l'animal, ainsi que son assimilation à d'autres mustélidés, pourrait orienter instantanément leur perception, de manière positive ou négative, selon l'image qu'elles associent à ces espèces. Si le vison est rapproché de la loutre, il pourra être perçu comme un animal attachant, intéressant. À l'inverse, s'il évoque le putois ou la fouine, il risque d'être perçu comme un animal peu attirant. Cette première impression, même fondée sur peu de choses, pourrait jouer un rôle important dans la perception que ces acteurs pourraient avoir du PNA et du projet de conservation.

Dès lors, une question se pose en termes de préconisations : **comment intervenir et communiquer auprès de parties prenantes n'ayant aucune connaissance sur le Vison d'Europe ?**

Dans le cadre de l'élaboration d'une stratégie éducative, l'Ifrée identifie le niveau d'éloignement au sujet de chacun des publics ciblés. Pour se faire, il s'appuie sur la méthode d'Activation du Développement Vocationnel et Personnel (<https://publication.ifree.asso.fr/concevoir-animer/objectifs/modele-advp/>).

À travers cette méthode, on constate ainsi que les publics pour qui le Vison d'Europe n'est pas connu ou identifié se situent au début du processus, à l'étape dite d'exploration. À ce stade, ils ne sont pas encore sensibilisés au sujet. De fait, le chemin à parcourir pour atteindre les étapes suivantes de prise de position puis de passage à l'action s'annonce long, et suppose un investissement conséquent en temps et en énergie. Cela interroge donc sur la pertinence d'aller chercher activement cette typologie de public, qui semble encore très éloignée du sujet et peu réceptive aux enjeux de conservation.

Cela questionne également sur la manière dont on communique autour du vison. Le fait qu'il soit largement méconnu pourrait laisser penser qu'il n'est pas nécessaire de mener une communication spécifique, et que le réintroduire en toute discrétion serait possible. Cependant, une telle approche risquerait d'être perçue par certains acteurs comme un manque de transparence. Dans le pire des cas, cette façon de procéder pourrait susciter des réactions de rejet, voire des actes de destruction en représailles, comme cela a pu être constaté dans le cas de la réintroduction de la Loutre au Canada (Echeverri A. et al., 2018).

2. Le document PNA n'est pas connu ou mal compris

Ici encore, comme pour la problématique évoquée précédemment, la question peut être décomposée en deux niveaux. Le premier niveau concerne la méconnaissance générale de ce qu'est un Plan National d'Actions, le second la manière dont un PNA est rédigé.

Les PNA sont des documents de cadrage. C'est-à-dire que leur objectif est de coordonner les différentes actions en faveur d'une espèce (ici le Vison d'Europe) mais en aucun cas ils ne sont des textes réglementaires ou contraignants. Par ailleurs, aucune sanction ne peut être prononcée au titre du PNA. Or, ce caractère non contraignant, ainsi que les spécificités et les nuances qui en découlent, ne sont pas toujours bien connues de tous les acteurs de terrain.

De plus, la façon dont les PNA sont rédigés pourrait poser question. Les actions proposées y sont généralement décrites en faisant le lien avec les têtes de réseau (par exemple les syndicats de bassin) mais le public opérationnel de terrain ou le public final, par exemple les techniciens de rivière, sont rarement mentionnés directement. Cette absence de lien explicite avec les publics finaux (bénéficiaires de l'action) pourrait rendre le document plus difficile à s'approprier pour ceux qui sont pourtant au cœur de sa mise en œuvre ou y sont ciblés.

Conséquences :

Le PNA pourrait être perçu par certains des publics finaux comme un ensemble de contraintes susceptibles d'entraîner des restrictions ou des interdictions. Parmi ces craintes, on pourrait notamment retrouver la peur de ne plus avoir accès à certaines zones, ou de devoir modifier certaines pratiques. Cela favoriserait l'émergence d'une vision d'écologie imposée, portée par un document qui dicterait les comportements à adopter ou à éviter, et donnerait la sensation qu'il n'y a pas de dialogue. Même s'il a été co-élaboré avec des représentants de ces publics finaux, le PNA pourrait être perçu par ces derniers comme un instrument descendant affirmant que « *Vous devez faire ci / Vous ne devez pas faire ça* », sans prendre en compte leur avis.

Les publics finaux pourraient avoir la sensation de ne pas être intégré ou considéré à travers le PNA. Or, dans leur article *Guidelines to Facilitate Human-Wildlife Interactions in Conservation Translocation* (Consorte-McCrea et al., 2022), les auteurs insistent sur l'importance de veiller à ce qu'aucune partie prenante ne se sente marginalisée ou sous-représentée.

Ainsi, il apparaît essentiel que le statut du PNA soit clairement expliqué aux différents acteurs, et que les publics finaux s'y reconnaissent, notamment grâce à des références explicites à leurs rôles et à leurs réalités de terrain. Cela contribuerait non seulement à renforcer leur adhésion, mais aussi à prévenir un éventuel rejet du document et des objectifs de conservation qu'il porte.

3. Le statut de protection de l'espèce peut devenir une source d'inquiétudes

Le Vison d'Europe est classé « en danger critique d'extinction » sur les listes rouges française depuis 2017, européenne depuis 2012, et mondiale depuis 2011. Il s'agit d'une espèce protégée en France, ce qui signifie que sa destruction, sa capture ou encore la dégradation de son habitat sont interdites par la loi.

Ainsi, contrairement à ce qui a été évoqué précédemment, à savoir qu'aucune sanction ne peut être prononcée au nom du PNA, des sanctions peuvent bel et bien être appliquées, non pas au titre du PNA lui-même, mais en raison du statut juridique de protection de l'espèce.

Conséquences :

Le Vison d'Europe pourrait être perçu par une partie du public comme une contrainte supplémentaire sur le territoire. Sa réintroduction pourrait être interprétée comme l'arrivée d'une espèce dont la présence restreindrait les usages locaux, avec des réactions du type : « *On n'a plus le droit de rien faire / On ne peut plus gérer nos terres comme on veut / On risque des amendes si on ne la protège pas* ».

Il est également important de prendre en compte la dynamique potentielle de l'espèce. En partant de l'hypothèse que sa réintroduction sera un franc succès, le vison pourrait se reproduire et étendre progressivement son aire de répartition une fois réintroduit dans une zone. Cela poserait alors la question de l'anticipation : *que se passerait-il si l'espèce colonisait des territoires où elle n'était pas présente ces dernières décennies ?* Il devient alors nécessaire de

réfléchir dès à présent aux implications d'une expansion naturelle d'une espèce protégée et aux perceptions qu'elle pourrait susciter chez les acteurs locaux non concernés pour le moment.

Pour dépasser ce regard négatif parfois porté sur les espèces protégées, des arguments à dominante naturaliste pourraient bien sûr être mobilisés. Le statut du Vison d'Europe pourrait, par exemple, être valorisé par certains territoires souhaitant développer l'éco-tourisme, en mettant en avant les actions menées en faveur d'une espèce en danger critique d'extinction.

C'est ce qu'a notamment montré Eileen O'Rourke dans son article *The Reintroduction of the White-Tailed Eagle to Ireland: People and Wildlife* (2014), où elle souligne que le secteur touristique s'était largement impliqué et montré favorable à la réintroduction du Pygargue à queue blanche en Irlande, dans l'objectif d'attirer une nouvelle catégorie de visiteurs intéressés par l'observation de cette espèce emblématique.

Cependant, le recours à ce type d'argumentaire semble plus limité dans le cas du Vison d'Europe, dont le caractère emblématique reste faible en France, comparé à celui du Pygargue en Irlande. De plus, la discrétion naturelle de l'espèce, un point que nous aborderons plus en détail dans la suite du document, réduit d'autant plus le potentiel de mise en valeur touristique de l'espèce.

On l'a vu, si une partie des difficultés tient à la méconnaissance de l'espèce et aux représentations parfois floues ou négatives que suscite un PNA, d'autres problématiques émergent justement lorsque la connaissance de l'espèce s'affine. En effet, une compréhension plus fine du Vison d'Europe, de son écologie, de sa sensibilité et de ses besoins réels pourrait faire apparaître des limites ou des contradictions dans les choix opérés par le dispositif et rédigés dans le document PNA.

Si l'on analyse cela à travers la méthode ADVP, on constate ainsi que les préoccupations ne naissent pas uniquement d'un manque de sensibilité au sujet. C'est également lors des moments où le public va mettre en relation les différents éléments qu'ils auront en leur possession, qu'il s'agisse de l'espèce, de ses besoins, ou des actions prévues, que de nouvelles interrogations ou tensions pourraient apparaître.

4. Les effectifs sauvages sont critiques et vulnérables

Selon les estimations présentées dans le 3^e PNA, il resterait moins de 250 individus Vison d'Europe en France. Il apparaît alors très clairement que la population restante à l'état sauvage est déjà très critique compte-tenu du nombre d'individus. De plus, il reste encore aujourd'hui de nombreux facteurs de mortalité pour le Vison d'Europe : mortalité routière, compétition avec le Vison d'Amérique, faible diversité génétique, etc. Autrement dit, il paraît aujourd'hui extrêmement complexe d'assurer que le nombre d'individus présents à l'état sauvage va, si ce n'est augmenter, se stabiliser, et que les populations sauvages vont réussir à se maintenir malgré toutes les actions prévues dans le cadre du PNA.

Conséquences :

Agir en faveur du Vison d'Europe implique une intervention à la fois forte et sur plusieurs aspects. Il s'agit non seulement de réguler la présence du Vison d'Amérique, mais aussi d'aménager les infrastructures routières et de restaurer les zones humides. Ces actions mobilisent des ressources importantes, qu'il s'agisse de financements, de temps ou de personnel, ce qui pourrait susciter des inquiétudes chez certains acteurs face à l'ampleur des efforts à fournir.

Un autre risque réside dans la possibilité que, comme on l'a dit, les populations de visons ne s'accroissent pas, ou ne parviennent pas à se stabiliser malgré tous ces efforts. Certains publics pourraient alors en venir à s'interroger : « Est-ce que cela vaut vraiment la peine de s'engager dans une telle démarche si l'on n'a aucune garantie de succès ? / N'est-ce pas simplement une perte de temps et d'argent ? »

5. Le Vison d'Europe est une espèce discrète

Un autre enjeu central lié au Vison d'Europe tient à sa discrétion naturelle. En plus d'être une espèce extrêmement rare à l'état sauvage, le Vison est par nature difficile à observer. Il est solitaire, actif surtout la nuit et parfaitement adapté à un mode de vie furtif, notamment pour la chasse. Cela soulève une question importante qui est que cette discrétion, selon qu'elle soit perçue du point de vue des non-spécialistes ou des professionnels, ne pose pas les mêmes questions. Pour les non-spécialistes, c'est le fait qu'elle soit invisible qui prédomine. On ne la voit pas, on ne sait pas qu'elle est là, ce qui rend l'animal abstrait. Pour les professionnels, la difficulté repose davantage sur la détection et le suivis des individus, même dans les zones où sa présence est suspectée.

Conséquences :

Certains acteurs (comme les agriculteurs, les gestionnaires ou les collectivités) pourraient avoir des réticences à mettre en place des actions en faveur d'une espèce qu'ils ne voient jamais, et dont la présence n'est parfois même pas prouvée localement.

D'autres pourraient avoir des difficultés à maintenir leur motivation, notamment dans le cadre du suivi, si jamais ils ne parvenaient pas à obtenir de données tangibles malgré leurs efforts. Par ailleurs, cette question de maintien de la motivation pourrait également se poser pour les piégeurs investis dans la lutte contre le Vison d'Amérique. Si cette lutte fonctionne, ils seront confrontés à des captures de plus en plus rares. Comment, dans ce cas, valoriser ou entretenir leur engagement dans un contexte où l'absence de résultats visibles pourrait être perçue comme un signe d'inefficacité ou d'inutilité, alors qu'elle est en réalité une preuve de réussite ?



6. Les actions réalisées pourraient être critiquées ou remises en cause

Il a été mentionné plus tôt que, dans le cadre du PNA Vison d'Europe, de nombreuses actions doivent être envisagées pour garantir le maintien des populations sauvages, ce qui implique la mobilisation de ressources financières et humaines conséquentes. Or, ces ressources n'étant pas illimitées, les porteurs du PNA sont contraints d'orienter leurs choix et de prioriser certaines actions.

Il est ressorti des discussions avec certains porteurs du PNA, et de la lecture des bilans des précédents PNA, que la majorité des actions mises en œuvre a concerné l'aménagement de nouvelles infrastructures routières (routes, ponts...) et la régulation du Vison d'Amérique. Ces deux actions s'appuyant sur des personnes ayant déjà des projets à venir, ou sur un réseau déjà existant, cela a facilité leur déploiement. Par exemple, dans le cas des aménagements routiers, les territoires rédigent un plan de travaux pour l'année et les porteurs du PNA se proposent de chercher des financements pour une partie, pour que des aménagements en faveur du Vison d'Europe soient réalisés. Ainsi, ils semblent s'appuyer sur une dynamique déjà en place.

A l'inverse, les travaux de restauration des zones humides, qui sont des problématiques plus structurelles et donc plus complexes à engager, ont été moins réalisées car plus difficiles à mettre en œuvre.

Conséquences :

Certains acteurs pourraient remettre en cause l'ordre de priorité ou le fonctionnement par opportunisme :
« Pourquoi mettre autant d'énergie et d'argent pour lutter contre les facteurs de mortalités du vison, alors que le milieu dans lequel on souhaite le maintenir n'est même pas en bon état ? On ne prend pas le problème dans le bon sens. ».

De la même manière, les aménagements d'infrastructures routières pourraient faire l'objet de questionnements de la part de certains acteurs. Il se pourrait que certains d'entre eux soulèvent l'idée que financer la construction d'un passage à faune peut sembler discutable si les milieux qu'il est censé connecter sont eux-mêmes dégradés. A noter qu'à cela s'ajoute une difficulté technique importante : il est très complexe d'identifier les emplacements réellement stratégiques pour ce type d'aménagement. On pourrait penser qu'il suffit d'intervenir là où des cas de mortalité par collision ont été recensés. Or, dans le cas du Vison d'Europe, dont la population sauvage est extrêmement réduite, la détection de plusieurs cadavres sur un même site signifie souvent que la population locale y est déjà trop affaiblie. Autrement dit, lorsqu'un site est identifié comme problématique, il est parfois déjà trop tard pour que l'installation d'un passage à faune ait un réel impact sur la survie de l'espèce dans cette zone. Certains acteurs pourraient alors estimer qu'il aurait été plus judicieux d'intervenir sur la qualité du milieu, afin que l'espèce n'ait pas à se déplacer à la recherche d'un habitat plus favorable.

En résumé, certains acteurs pourraient alors s'interroger sur l'intérêt de rester sur la focal vison en intervenant sur les facteurs de mortalités plutôt que de se concentrer sur la focale milieux humides. Les décisions et les priorisations faites par le comité de rédaction pourraient alors être remises en cause ou pointées du doigt.

7. Le contexte social influence l'acceptation du PNA

Actuellement, il est devenu incontournable d'intégrer les dimensions sociales dans tout projet environnemental. Les enjeux de biodiversité, aussi légitimes soient-ils, ne peuvent plus être pensés en dehors du contexte dans lequel ils s'inscrivent.

À l'échelle nationale, le territoire est confronté à des tensions multiples (sociales, économiques, environnementales) qui influencent fortement la manière dont les priorités sont établies. Le PNA en faveur du Vison d'Europe ne fait pas exception. Son acceptabilité pourrait notamment dépendre des représentations associées aux institutions qui le portent. Par exemple, les relations parfois tendues entre l'OFB et le monde agricole, sur fond de contrôles ou de désaccords autour des pratiques agricoles, pourraient compliquer la réception du projet, indépendamment même de son contenu.

À l'échelle locale, ces tensions nationales se combinent à des préoccupations propres aux territoires. Dans certaines zones, d'autres enjeux, perçus comme bien plus urgents par les acteurs locaux, pourraient reléguer la question du Vison d'Europe au second plan. C'est le cas dans le nord de la Nouvelle-Aquitaine, où l'ARS a récemment mis en

évidence un excès de cas de cancers pédiatriques. Par ailleurs, des tensions environnementales locales très vives, comme celles autour de projets de méga-bassines, viennent nourrir un climat de confrontation autour des questions écologiques.

Conséquences :

Le simple fait que le PNA soit porté par l'OFB pourrait rassurer mais aussi susciter de la méfiance de la part de certains acteurs, voire du rejet, indépendamment des objectifs ou des modalités du plan.

Les priorités environnementales pourraient être perçues par certains acteurs comme secondaires face à d'autres urgences. Par extension, la question du Vison d'Europe pourrait elle-même paraître marginale parmi les enjeux écologiques, lorsqu'on la compare à des problématiques globales telles que le réchauffement climatique ou la gestion de l'eau.

En termes de préconisation, il semble essentiel de ne pas considérer l'ensemble du périmètre d'action (11 départements) comme une entité homogène, mais bien comme un ensemble de territoires distincts, ayant chacun ses propres contraintes, préoccupations et enjeux.

Par ailleurs, il est important de garder à l'esprit que le PNA pourrait entrer en résonance avec d'autres conflits situés ailleurs sur les territoires. Même s'il n'est pas toujours possible d'agir directement sur ces tensions, les porteurs du plan doivent en tenir compte et rester informés des dynamiques locales et nationales qui pourraient influencer la perception ou la mise en œuvre du projet.

La mise en œuvre du PNA Vison d'Europe soulève plusieurs questionnements d'ordre éthique, souvent en toile de fond des débats techniques ou écologiques. Les méthodes employées, l'élevage en captivité, les réintroductions dans des milieux dégradés ou encore la destruction du Vison d'Amérique, sont parfois perçues comme des formes d'intervention trop artificielles ou brutales. Ces pratiques interrogent sur la frontière entre conservation nécessaire et manipulation du vivant, ainsi que sur la légitimité de certaines actions humaines, notamment lorsqu'elles impliquent la souffrance animale ou le recours à des dispositifs intrusifs. L'éthique de la conservation devient alors un enjeu central : jusqu'où peut-on aller pour sauver une espèce, et à quel prix ?

8. La lutte contre le Vison d'Amérique est un sujet sensible

La lutte contre le Vison d'Amérique constitue un sujet potentiellement sensible, voire controversé, au sein du PNA. Avec un minimum de connaissances sur le sujet, on comprend que cette espèce, classée comme espèce exotique envahissante (EEE), représente une menace directe pour le Vison d'Europe, mais aussi pour d'autres espèces autochtones. De ce point de vue, son contrôle apparaît comme une condition indispensable à la réussite du projet de conservation. Pourtant, dans les faits, cette action soulève des tensions et des interrogations éthiques profondes. La mise à mort ciblée d'un animal pourrait être difficilement acceptable pour une partie du public, d'autant plus lorsque l'espèce concernée ressemble visuellement à celle que l'on cherche à protéger. La ressemblance entre les deux visons pourrait brouiller la compréhension des enjeux pour les non-spécialistes et rendre le message plus complexe à faire passer.

Au-delà de la question de la perception, une question plus fondamentale pourrait émerger : celle de la légitimité. Sur quelle base l'Homme se permet-il de décider qu'une espèce doit être éliminée pour en préserver une autre ? Qui arbitre ces choix, et selon quels critères ? Ce type de décision pourrait donner l'image d'une écologie interventionniste et autoritaire, où la nature est gérée comme un système à corriger plutôt qu'à comprendre. Cela pourrait également amener à se poser la question : « *Et si on donnait la parole au Vison d'Amérique, que dirait-il ?* ».

Conséquences :

Si cette dimension éthique est ignorée, elle pourrait alimenter des résistances ou des incompréhensions chez certains acteurs. Ces derniers pourraient percevoir le programme comme « violent » ou arbitraire, et donc s'en éloigner. Il semble donc important de renforcer la transparence du dispositif, mais aussi de mieux accompagner les publics dans la compréhension des choix qui sont faits et des méthodes employées.

Une autre question pourrait également apparaître chez certains acteurs qui serait : « *Est-ce à l'Homme de réguler les EEE ?* ».

9. L'élevage conservatoire est une stratégie indispensable mais qui peut être contestée

Même si dans le cadre du 3^{ème} PNA Vison d'Europe, l'intérêt de mettre en place d'un élevage conservatoire n'est plus discuté, élever des animaux en captivité demeure un sujet qui ne doit pas être oublié. En effet, à l'heure actuelle, l'élevage constitue la principale voie envisagée pour tenter de restaurer les effectifs du Vison d'Europe, mais cela ne doit pas faire oublier les limites et critiques que cette pratique continue de soulever.

Plusieurs travaux scientifiques soulignent les fragilités de cette stratégie. L'étude de Tiit Maran et al., *The survival of captive-born animals in restoration programmes – Case study of the endangered European mink Mustela lutreola* (2009), montre par exemple que les individus élevés en captivité présentent un taux de survie très faible une fois relâchés dans le milieu naturel. De même, il a été observé que les mâles issus des élevages présentent parfois des troubles comportementaux, notamment sur le plan reproductif, se manifestant par de la passivité ou, au contraire, une hyper agressivité envers les femelles.

Ces constats interrogent directement la pertinence du recours à cette méthode, même si elle est aujourd'hui considérée comme la seule option viable à court terme pour regonfler les populations.

Conséquences :

Dans un contexte de montée des sensibilités autour du bien-être animal, il n'est pas à exclure que des mouvements animalistes puissent s'opposer frontalement à l'idée même d'élever des animaux pour ensuite les relâcher dans un environnement peu favorable, avec de faibles chances de survie.

De plus, certains acteurs pourraient ne pas être en accord avec la sélection effectuée au sein de l'élevage conservatoire. En effet, pour garantir l'efficacité du programme de conservation, les individus sont sélectionnés avant chaque période de reproduction selon des critères génétiques et comportementaux. Or, cela revient encore une fois au fait que l'Homme choisisse quels individus auront le « droit » de se reproduire, ce qui pourrait être contesté par certaines personnes.

10. La légitimité de l'intervention humaine peut être questionnée

La légitimité de l'intervention humaine en matière de conservation pourrait également faire l'objet de critiques, notamment lorsqu'elle s'opère dans des contextes écologiques fortement dégradés. Comme le soulignent Virginie Maris et Élise Huchard dans leur article *Interventionnisme et faune sauvage* (2018), une question pourrait émerger : « Est-il acceptable de maintenir des populations menacées et de faire croître leur effectif lorsque les individus dont elles sont composées vivent dans des conditions difficiles au sein d'habitats dégradés ? ».

Autrement dit, peut-on réellement considérer comme légitime le maintien artificiel d'une espèce, si les conditions minimales de son bien-être et de sa viabilité ne sont pas réunies ? Dans le cas du Vison d'Europe, ces interrogations sont particulièrement pertinentes car, comme on l'a dit tout au long de ce document, les zones humides restent en grande partie dégradées et les causes de mortalité (routière, compétition avec le Vison d'Amérique, etc.) persistent. De même, comme on vient de le voir, les individus réintroduits ont des taux de survie qui peuvent être dans certaines situations très faibles.

Conséquences :

Dans ce contexte, la pertinence même de l'intervention humaine pourrait tout à fait être remise en cause par certains acteurs jugeant qu'il faudrait peut-être, finalement, laisser la nature faire.

Pour d'autres, ces actions pourraient apparaître comme des tentatives artificielles de prolonger une situation vouée à l'échec, au lieu d'agir prioritairement sur des causes plus profondes de l'effondrement des espèces.

11. Les méthodes de suivi ont fait l'objet de débats

Les méthodes de suivi des individus, bien qu'essentielles pour évaluer l'efficacité des actions de conservation, pourraient également susciter des résistances. Plusieurs dispositifs ont été envisagés, comme les colliers radio ou les implants abdominaux, mais ce sont finalement ces derniers qui ont été retenus.

Ce choix a alimenté des débats entre acteurs, notamment entre la LPO France, les porteurs du PNA et des vétérinaires. L'option du collier radio, bien qu'elle ne nécessitait pas d'intervention chirurgicale, pouvait apparaître comme moins intrusive ; elle n'était pas pour autant exempte de risques, puisqu'elle pouvait provoquer du stress, de l'inconfort chez l'animal ou des blessures potentielles au niveau du cou.

Finalement, le choix de la méthode de suivi paraît anecdotique. Au-delà des aspects techniques, ces discussions soulignent une préoccupation plus large, malgré le fait que ces questions aient été discutées et validées en comité d'éthique : *jusqu'où peut-on aller pour suivre une espèce en danger ? À quel moment une méthode, pourtant pensée dans un objectif de protection, devient-elle discutable d'un point de vue éthique ?*

Conséquences :

Certains acteurs pourraient ainsi refuser de cautionner ces pratiques, qu'ils considèrent comme incompatibles avec le bien-être animal. Cette remise en question, si elle n'est pas anticipée ou accompagnée, pourrait nourrir une forme de défiance vis-à-vis du programme, voire freiner l'adhésion à certaines actions jugées trop intrusives.

Enfin, au-delà des enjeux les plus actuels, certaines questions anciennes méritent aussi d'être prises en compte. Il arrive que des sujets qui étaient autrefois au centre des débats s'effacent peu à peu, comme mis de côté ou simplement oubliés. Ces silences ou oublis peuvent paraître anodins, mais ils posent en réalité la question de l'impact que pourrait encore avoir l'histoire du dispositif sur son fonctionnement actuel.

12. Les sujets qui semblent "endormis" ne doivent pas être perdus de vue

Un autre problème pourrait résider dans le fait que certains anciens sujets de débat ou préoccupations historiques sont aujourd'hui peu ou plus pris en compte, voire oubliés, alors qu'ils pourraient encore influencer la dynamique actuelle du PNA. Par exemple, l'élevage conservatoire, qui s'impose désormais comme une mesure incontournable, suscitait auparavant des discussions vives et des réticences parmi certains acteurs. De même, il est possible de lire dans le bilan du premier PNA que « *la dynamique créée par la Mission Vison a été interrompue suite au non-renouvellement de l'animation du plan par la DIREN Aquitaine fin 2003, risquant de ce fait de décrédibiliser la Mission Vison et le plan de restauration lui-même dans ses capacités à mener à terme des missions à long terme* » (DIREN Aquitaine et Mission Vison d'Europe, 2003).

Ainsi, ces inquiétudes sont aujourd'hui peu évoquées, au point qu'elles semblent parfois oubliées, alors même qu'elles pourraient encore peser sur les esprits.

Conséquences :

Ce phénomène de mémoire sélective, ou d'oubli des débats passés, pourrait avoir des conséquences importantes sur la perception des acteurs du PNA.

D'une part, il pourrait engendrer une forme de méfiance ou de scepticisme, notamment chez ceux qui ont vécu ces périodes de doute, car ils pourraient avoir le sentiment que leurs préoccupations ne sont plus suffisamment prises en compte.

D'autre part, pour des nouveaux acteurs ou des acteurs plus récents, le manque de transmission sur ces questions historiques pourrait créer une vision partielle ou idéalisée du dispositif, sans prendre conscience des enjeux complexes et des compromis qui ont influencé son évolution par le passé.

BIBLIOGRAPHIE

Consorte-McCrea, A., Kolipaka, S., Owens, J.R., Ruiz-Miranda, C.R., Waters, S. (2022). *Guidelines to Facilitate Human-Wildlife Interactions in Conservation Translocations*. *Front. Conserv. Sci.* 3:788520. doi: 10.3389/fcosc.2022.788520

Direction Régionale de l'Environnement (DIREN) Aquitaine et Mission Vison d'Europe. (Décembre 2003). *Plan National de Restauration du Vison d'Europe 1999-2003 Bilan* [en ligne]. 114p. Disponible sur : <https://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/leVison-d-europe-a10771.html> [Consulté le 12.08.2025].

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), Groupe de Recherche et d'Investigation sur la Faune Sauvage (GRIFS), Cistude Nature, Office Français de la Biodiversité (OFB). (Octobre 2021). *Plan National d'Actions en faveur du Vison d'Europe (Mustela lutreola) 2021-2031* [en ligne].174p. Disponible sur : <https://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/le-Vison-d-europe-a10771.html> [Consulté le 20.03.2025].

Echeverri, A., Karp, D. S., Naidoo, R., Zhao, J., & Chan, K. M. A. (2018). *Approaching human-animal relationships from multiple angles: A synthetic perspective*. *Biological Conservation*, 224, 50-62. <https://doi.org/10.1016/j.biocon.2018.05.015>

Institut de Formation et de Recherche en Éducation à l'Environnement (Ifree). (s.d.). *Le modèle ADVP* [en ligne]. Disponible sur : <https://publication.ifree.asso.fr/concevoir-animer/objectifs/modele-advp/> [Consulté le 14.08.2025]

Maran, T., Põdra, M., Põlma, M., Macdonald, D. W. (2009). *The survival of captive-born animals in restoration programmes – Case study of the endangered European mink Mustela lutreola*. *Biological Conservation*, 142(8), p1685-1692. <https://doi.org/10.1016/j.biocon.2009.03.003>

Maris, V., Huchard, E. (2018). *Interventionnisme et faune sauvage*. *Les Ateliers de l'Éthique*, 2018, 13, pp.115-142.

O'Rourke, E. (2014). *The reintroduction of the white-tailed sea eagle to Ireland: People and wildlife*. *Land Use Policy*, vol. 38, p. 129-37. *ScienceDirect*, <https://doi.org/10.1016/j.landusepol.2013.10.020>.

CONTACTS

Pour toute question ou demande d'informations complémentaires, vous pouvez contacter :

- Marie ERAUD, Chargée de mission accompagnement des démarches de développement durable et de concertation : 06.30.09.18.79 – marie.eraud@ifree.asso.fr

